



**Collectif**  
**Garrigues**  
**vivantes**

**INFOLETTRE**

**N°1**

**JUILLET 2024**

Le collectif Garrigues Vivantes s'est constitué le 24 février 2024 à Joyeuse. Avant les vacances d'été il devenait urgent de disposer d'un moyen pour communiquer avec toutes les personnes qui ont manifesté leur intérêt pour les efforts du collectif. ou ayant participé à des manifestations du collectif. C'est l'objet de cette infolettre qui pourrait être diffusée tous les 2 mois. A ce jour 240 personnes sont inscrites dans la mailiste.

## **Actions**

### **24 février réunion publique à Joyeuse**

80 personnes ont participé à la réunion de lancement du collectif. Différents points sont à l'ordre du jour : objectifs de défense des Gras, rappel de la loi APER du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, déclinaison des projets locaux (cf carte ci-jointe), mise en place de 4 groupes de travail pour approfondir certains sujets : biodiversité, communication, juridique, solutions ou quelles alternatives à ces projets.

### **24 mars pique-nique sur les Gras à Lablachère**

A l'occasion d'un pique-nique les membres du collectif se sont retrouvés à la Raze : un temps de rencontres, de partage et d'échanges . Il a été décidé de créer un comité de pilotage constitué de personnes volontaires.

Ce comité s'est réuni régulièrement, à 5 reprises, d'avril à juillet, afin de mettre en route plusieurs actions : pétition, stand sur les marchés et les fêtes locales, visites de fermes, conférence débat, élaboration de fiches espèces faune et flore. Divers outils de communication ont été créés : logo, auto-collants, bâches, tracts « garrigues menacées », dépliant sur les Gras avec un encart sur le collectif, bientôt une banderole contre le projet du Varlet.

### **11 mai visite de ferme avec Guilaine aux Assions**

Guilaine de l'association Bergigou (groupement pastoral en sud Ardèche) a proposé la visite de sa ferme à un petit groupe de membres du collectif pour faire découvrir la richesse des Gras et le pastoralisme. Un moment important d'échanges.

Plusieurs bergères et berger sont sur les Gras. Ils ont des pratiques pastorales extensives, valorisent ainsi les garrigues sèches qui représentent une très bonne ressource.

### **24 mai conférence débat à Maisonneuve**

Elle fut suivie par 70 personnes et l'occasion de débats nourris, parfois vifs mais respectueux.

En 1<sup>o</sup> partie de réunion, Sonia Stocchetti, archéologue, présente un diaporama « patrimoine de pierre, mémoire de garrigues ». Elle témoigne de la présence de très anciennes traces d'agriculture, de tumulus et de dolmens, et d'autres vestiges de pierre.

Grégory éleveur bovins, Claire Julia et Guilaine éleveuses d'ovins et de caprins en tant que « bergères sans terre », ont ensuite fait part de leur inquiétude et des menaces qui pèsent sur leur activité professionnelle, avec le danger de la parcellisation des garrigues.

Claire a enquêté sur la situation du parc photovoltaïque de Lanas qui existe depuis 7 ans. La végétation s'est raréfiée, des éléments toxiques sont apparus et des clôtures ont été détruites. Elle ajoute que l'élevage est, sans concurrence, la meilleure énergie verte pour le présent et pour l'avenir.

Plusieurs élus sont présents :

- François Para de St André Lachamp conseille de faire connaître la problématique à la population.
- Alexandre Faure maire de Vernon, insiste sur l'importance de baisser la consommation électrique, seule solution de sortir des problèmes énergétiques.
- Pascal Waldschmidt, vice-président de la communauté de communes (CDC) Beaume Drobie, défend le projet du Varlet (projet privé) et remet en cause les informations données par le collectif, sur les surfaces notamment annoncées : 30ha pour le Varlet information donnée en conseil municipal à Lablachère, 4ha annoncés par le Vice-Président représentant en fait la 1<sup>o</sup> tranche. Il informe par ailleurs de l'abandon du projet de la CDC (à confirmer!).

A la surface des panneaux couvrant le sol, il faut ajouter toute l'infrastructure développée (4 transformateurs, 1 poste de raccordement, 2 citernes incendies, clôture avec voie tampon, pistes d'accès, 14km de ligne moyenne tension enterrée jusqu'à Laurac...). Le budget annoncé par le promoteur « Soleil du Varlet » est de 10 millions d'euros.

Une personne de la FRAPNA précise que son association s'oppose aux projets de centrales au sol en forêt, dans les zones humides et les zones bénéficiant d'une protection (Natura 2000, ZNIEFF...) mais pas dans les autres zones naturelles. Elle ajoute que dans certains cas les parcs photovoltaïques ont augmenté la biodiversité mais elle est vivement contredite dans la mesure où l'exemple donné est celui d'une zone polluée dont la biodiversité était nulle.

Le représentant de la LPO intervient longuement sur la préservation de la biodiversité et des espèces menacées (ex. réduction de la zone vitale de l'aigle de Bonelli) pour **conclure que c'est à l'humain de s'adapter à la nature et pas l'inverse.**

Les participants s'interrogent : pourquoi faire tout cela ? Pourquoi s'acharner sur des terres naturelles ? Qui finance ce type de projet ?

Pour le collectif, les enjeux sont clairement identifiés et à rappeler sans cesse : **la meilleure solution est la sobriété, le photovoltaïque doit être développé exclusivement dans des zones déjà artificialisées** : friches industrielles, zones d'activité, anciennes carrières, anciennes décharges, toitures, ombrières de parking...

## Pétition

Une pétition (ci-jointe) a été lancée autour des projets de Lablachère . De nombreux volontaires l'ont proposé sur les marchés de Lablachère, Joyeuse et Les Vans ce qui a permis beaucoup d'échanges avec les habitants. Il a été constaté que la majorité des habitants de nos communes est très mal informée et souhaite disposer d'une information exacte et vérifiable. ....

**1398 signatures ont été** recueillies sur une période d'un mois du 12 mai au 16 juin 2024 dont **1021 signatures papier** et **377 sur internet** change.org : succès remarquable. Les communes d'origine des signataires se répartissent ainsi

- Lablachère : 166
- autres communes de l'Ardèche (surtout communes environnantes): 778
- communes hors Ardèche : 396.

Les pétitions seront présentées prochainement au maire de Lablachère et au président de la Communauté de Communes Beaume-Drobie auxquels les questions suivantes seront posées :

- 1- Les parcs photovoltaïques (PPV) peuvent-ils provoquer ou favoriser des **incendies** et imposer des précautions spécifiques dans ou autour de leur zone d'implantation ?
- 2- Comment les PPV perturbent les **espèces**, les habitats et les sols pendant et après leur période de production et quelles protections peuvent limiter cette perturbation ?
- 3- Quelle **activité pastorale** est possible sous ou autour des PPV (lien avec protection incendie) ?
- 4- Comment les PPV perturbent le **patrimoine archéologique** ?
- 5- Comment comptez-vous garantir l'exercice de la **démocratie locale et l'information du public** à propos des projets d'usines PV ?
- 6- Notre Collectif et les signataires de notre pétition **demandent** une information claire et réelle sur les projets, les surfaces réelles et théoriques
- 7- Pourquoi ne recherchez-vous pas d'abord à installer des PPV sur des **surfaces déjà artificialisées** ?
- 8- Comment avez-vous évalué l'incidence des projets d'usines PV sur **l'activité économique locale** (pastoralisme, tourisme, randonnée, VTT...) ?
- 9- Que prévoyez-vous pour favoriser sur nos territoires une **sobriété énergétique durable** ?
- 10- Que prévoyez-vous pour favoriser sur nos territoires la **captation carbone** ?
- 11- Par qui et comment sont financés ces projets, ainsi que la spéculation Foncière induite par ceux-ci ?

Un argumentaire complet est en cours de finalisation.

## Fiches espèces

Cinq fiches espèces ont été élaborées, dont une ci-jointe, les autres vont suivre.

## Nouvelles des projets en sud Ardèche

### Lablachère :

Quatre projets ont été recensés sur cette commune :

- 1) En ZADER (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables)

- Varlet avec la Société « Le soleil du Varlet » (projet privé)
- Ancienne décharge communale
- Raze sur terrain de la Communauté de communes (serait abandonné)

## 2) Hors ZADER

- Société Urba Solar sur les Gras de Lablachère, projet privé

La demande de permis de construire du Varlet a été déposée en juin. Le dossier est en cours d'instruction. Sur l'ensemble de la zone **c'est le plus avancé et le collectif considère comme stratégique l'opposition ferme à ce projet.**

La question est encore en suspens de savoir s'il y aura une mise en conformité du PLUI, avec une enquête publique.

## Chandolas

Cette commune a défini trois Zader, deux sur toitures ou ombrières, une autre sur milieu naturel de 12 hectares mais qui serait aujourd'hui abandonnée en raison de sa proximité avec la route.

## Saint Alban Auriolles

Actuellement la commune n'a pas décidé d'une ZADER pour soutenir le projet privé de près de 40 hectares sur le secteur du Bourbouillet. Mais le projet n'est pas annulé pour autant.

## Rosières

La Commune a décidé de plusieurs ZADER mais toutes sont prévues sur des surfaces artificialisées. Le PnR a donné un avis favorable.

## Les Vans

La Communauté de Communes des Vans de son côté a prévu d'installer des panneaux mais sur des toitures ou des surfaces artificialisées. Aucun projet en zone naturelle, agricole ou forestière n'est en vue actuellement.

## Laurac

Projet de 16ha en zone forestière, incendiée, sur laquelle se trouve un motocross. La procédure est en cours avec une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUI et une enquête publique prévue prochainement (PLUI géré par la communauté de communes Val de Ligne).

## Vogüé

Projet dans les Gras de 18 ha en zone Natura 2000 jouxtant la zone humide. Le conseil municipal a délimité un zonage , choisit une entreprise la Société Générale du Solaire et prévoit la signature d'un bail emphytéotique de 3 ans (?) pour la durée d'élaboration et de validation du projet. Un contact a été établi avec les personnes qui avaient saisi le collectif, contact très positif . En attente de leur retour pour définir le soutien possible du collectif.

## Sampzon

Le collectif n'a pas d'informations actuellement. A rechercher sur le terrain.

\*\*\*\*\*

## Fonctionnement au sein du collectif

**N'hésitez pas à nous contacter pour donner des informations, faire part de vos réflexions, signaler les projets qui émergent dans votre commune... Et dans tous les cas faire connaître le collectif autour de vous.**

**Face aux industriels qui recherchent seulement le profit la mobilisation citoyenne est notre force.**

## Joindre le collectif

Boite mail : [collectifguarriguesvivantes@gmail.com](mailto:collectifguarriguesvivantes@gmail.com)

Facebook/Instagram : [collectifgarriguesvivantes-STOPartificialisation](#)

\*\*\*\*\*

## \*Texte de la pétition

**Quatre projets** de centrales photovoltaïques au sol sont en cours sur la Commune de Lablachère, dans les Gras, en zones naturelles et agricoles, couvrant plus de 60 hectares.

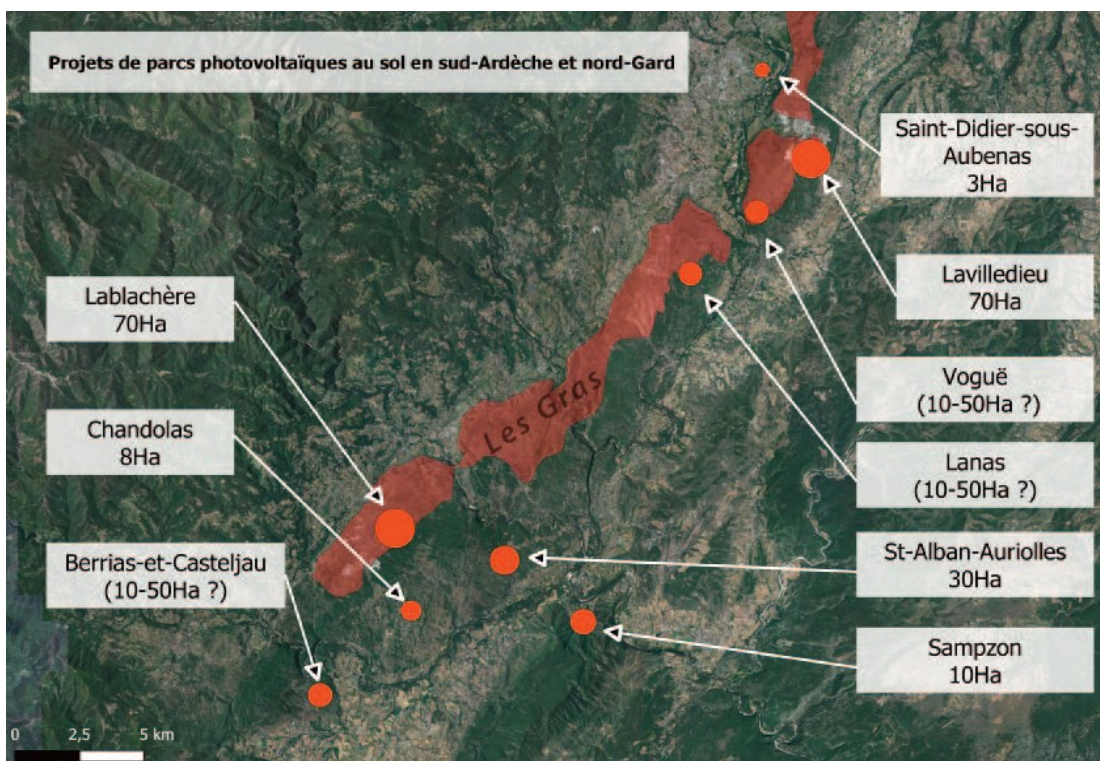
LE COLLECTIF GARRIGUES VIVANTES s'élève contre ces projets dont l'implantation est prévue dans une zone Natura 2000, protégée pour la richesse de sa biodiversité et vitale pour le pastoralisme sur ce territoire. Ces centrales impacteraient le paysage et détruiraient les milieux de manière irréversible

LE COLLECTIF s'élève plus largement contre tous ces projets d'artificialisation des terres dans le sud Ardèche (carte ci-dessous).

D'autres solutions alternatives existent : terrains déjà artificialisés, friches industrielles, toitures et parkings.

LE COLLECTIF dénonce l'absence d'information du public et demande aux élus de mettre en place des procédures de consultation du public.

C'est pourquoi LE COLLECTIF **lance cette pétition** à destination des élus de la Commune de Lablachère ainsi que de ceux de la Communauté de Communes Beaume Drobie



carte établie le 24 février 2024 – Mise à jour prochaine